

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 avril 2003
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettre datée du 8 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique des violations de la souveraineté du Liban qu'Israël a commises en mars 2003 (voir annexe).

Ces attaques israéliennes, dirigées contre la souveraineté du Liban, qui ont été commises dans les airs, sur terre et en mer, constituent des violations de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, menacent la stabilité et sont une source de tension dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam **Diab**



**Annexe à la lettre datée du 8 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau récapitulatif des violations commises par Israël
pendant le mois de mars 2003**

| <i>Violations aériennes</i> | | | <i>Violations terrestres</i> | | | | Nombre total des violations | <i>Observations</i> |
|--------------------------------------|-----------------------------|--------------|--|---|---|---|--|---------------------|
| | | | <i>Total</i> | <i>Violations maritimes</i> | <i>Attaques militaires</i> | <i>Violations terrestres</i> | | |
| Avions de combat à réaction | Avions de reconnaissance | Hélicoptères | Incursions dans les eaux territoriales, tirs de fusées éclairantes | Raids aériens, bombardements de sites militaires et de centres importants | Tirs d'artillerie, coups de feu, installation de « concertina* » à l'intérieur du territoire libanais | Menaces et brandissement d'armes, travaux de terrassement, installation de « concertina » à l'intérieur du territoire libanais | Le nombre total de violations commises durant le mois de février 2003 s'élève à 29. Le tableau ne prend pas en compte les violations perpétrées dans la zone des fermes de Chebaa et dans les collines de Kafr Chouba occupées, ces régions étant considérées comme zones d'opérations militaires | |
| 12 | 13 | 2 | 27 | 5 | – | – | – 32 | |

* Concertina : barbelés coupants.